

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

**Du 17 juin 2021 à 19h (salle multi-accueil)**

**Présents :** Mesdames IDELON Danielle - BORDOT-COLLARD Anne - FUMEY Sylvie -  
KERRARA HAOUAL Charaf – MUNSCH Sandrine- ZURAKOWSKI Perrine

Messieurs CNUUDE Jean-Pierre – CHARMY François – VOEGELE Denis - MUNIER Bruno – SENTENAS Michel-  
CLAUSS Jean-François - JACQUOT Célian

**Absent(e)s:** TONIUTTI ESTERMANN Micheline – Denis BEAUSEIGNEUR

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** ZURAKOWSKI Perrine

**Date de convocation :** 10 juin 2021

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu du 4 mai 2021
2. Tarif carrière COUROUX
3. Mandat et habilitation à contracter un crédit bancaire
4. Demande de subvention au titre du fonds de la valorisation du patrimoine
5. Questions et informations diverses

**Le maire souhaite ajouter à l'ordre du jour deux points :**

- **Marché transport scolaire : renouvellement de la convention avec le Grand Belfort**
- **Rétrocessions de rues communales**

**Le conseil municipal accepte l'ajout des deux points à l'ordre du jour**

### **1. Approbation du compte rendu du 4 mai 2021**

Monsieur Jean-Pierre CNUUDE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2021.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 4 mai dernier.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

## **2. Tarif carrière COUROUX**

La commune de PEROUSE accorde à la Société COUROUX un droit de fortage exclusif en vue d'extraire des matériaux en contrepartie du paiement d'une redevance (au sens des articles 105 et 119 du code minier et des textes pris pour leur application).

Cette redevance est modifiable pour chaque période annuelle et calculée en fonction de l'index Travaux Publics TPO1 "index général tous travaux » La formule de calcul sera donc la suivante :

Calcul de la moyenne des indices de Décembre 2020 : 109.8, janvier 2021 : 111.2 et février 2021 : 112.1.

$$1.15 \text{ €} \times (111.0/110) = 1.16 \text{ €} / \text{m}^3$$

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le tarif établi à partir du mode de calcul figurant dans le contrat de fortage pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, soit 1.16 € le m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le tarif proposé, soit 1.16 € le m3

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

## **3. Mandat et habilitation a contracter un crédit bancaire**

Considérant la nécessité de contracter un emprunt afin de financer l'achat d'un bâtiment agricole et les travaux à effectuer pour créer 3 cellules commerciales, il est proposé au Conseil municipal de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 300 000 € dont le remboursement s'effectuera comme suit :

**Banque : Crédit Mutuel**

**Durée : 15 ans**

**Taux fixe : 0.85 %**

**Trimestrialités (capital + intérêts) : 5330.83 €/trimestre soit 1776.94 €/mois**

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité des présents, d'autoriser le maire à contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel sur les bases précitées.

Il s'agit de l'organisme bancaire qui s'est détaché des autres par son taux et son accord de confiance.

Subventions non connues à ce jour.

Objectif du projet selon le Maire: dynamiser le village et donner de la vie à la commune.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

#### **4. Demande de subvention au titre du fonds de la valorisation du patrimoine**

Le maire expose :

Les 52 communes du Grand Belfort Communauté d'Agglomération sont éligibles au fonds de valorisation du patrimoine.

L'aide porte sur le patrimoine. L'objectif est de soutenir les projets patrimoniaux participant au renforcement ou au développement de l'attractivité culturelle, touristique et du cadre de vie de la commune, et plus largement du territoire.

La réfection de la toiture de l'église rentre dans les projets pouvant être subventionnés par le Grand Belfort. Il y a urgence !

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter, auprès du Grand Belfort, une subvention au titre du fonds de « valorisation du patrimoine » afin de restaurer le toit de l'église.

Travail en 3 étapes :

1. Etat des lieux
2. Consultations, appels d'offres, devis
3. Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Grand Belfort et à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

#### **5. Marché transport scolaire – renouvellement de la convention avec le Grand Belfort**

Lors du précédent mandat, le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération a souhaité faire profiter les communes de l'EPCI du marché de transport élaboré par la ville de Belfort pour les activités sportives, éducatives et d'animation.

Le Président du Grand Belfort propose de renouveler ce groupement de commandes pour le transport des élèves des écoles élémentaires en direction des équipements sportifs communautaires pour la rentrée scolaire 2021/2022 avec date d'effet le 2 septembre 2021.

Il s'agit du transport aller-retour :

- en direction des piscines Pannoux et du Parc pour les élèves des classes du CP au CM1,
- en direction de la Patinoire pour les élèves des classes de Grande Section de maternelle et de CE1 (y compris les classes doubles).

La Ville de Belfort assurera la coordination de ce groupement, la passation et la gestion du marché public, chaque commune du groupement assurant ensuite, individuellement, la commande de ses transports, le suivi des prestations pour chaque lot et ses paiements.

Cette procédure collective permet d'obtenir de meilleures offres financières au bénéfice de tous.

A l'issue de la consultation, une convention de groupement de commandes entre la Ville de Belfort et les communes intéressées sera signée pour une durée de trois ans.

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte, à la majorité des présents, d'autoriser le maire à signer le renouvellement de la convention transport scolaire.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

## 6. Rétrocession de rues communales

Le Maire souhaite incorporer les parcelles faisant parties du domaine privé de la commune dans le domaine public de la commune.

Les parcelles sont les suivantes :

- GRANDE RUE : parcelles : **AI 0479**  
**AI 0520**  
**AI 0524**
- RUE DES AUBÉPINES : parcelles : **AB 0484**  
**AB 0488**  
**AI 0361**

LE CONSEIL MUNICIPAL, doit se prononcer sur :

- L'APPROBATION de la rétrocession des parcelles citées ci-dessus dans le domaine public de la commune
- L'AUTORISATION à Monsieur le Maire de signer l'acte de rétrocession et tous les documents relatifs à ce dossier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité des présents :

- L'APPROBATION de la rétrocession des parcelles citées ci-dessus dans le domaine public de la commune
- L'AUTORISATION à Monsieur le Maire de signer l'acte de rétrocession et tous les documents relatifs à ce dossier

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

#### **7. Achat et intégration de parcelles dans le domaine privé de la commune.**

Le Maire souhaiterait procéder à l'achat par la commune de parcelles appartenant à des particuliers afin de les intégrer par la suite dans le domaine privé de la commune.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- **RUE DES TULIPES : parcelles AH 322  
AH 324  
AI 489  
AI 464**
- **RUE DES JONQUILLES : parcelles AH 398  
AH 204**
- **RUE DES FRÊNES : parcelle AE 0130**
- **RUE DES MERISIERS : parcelles AD 0289  
AD 0309  
AD 031**
- **RUE DES THUYAS : parcelles AC 329  
AD 333**

- RUE DES SORBIERS parcelles AD 441  
AD 447  
AD 448
- RUE DES ALIZIERS parcelles AD 435  
AD 425  
AD 352  
AD 350
- RUE DES CHATAIGNIERS parcelles : AD 275

LE CONSEIL MUNICIPAL, doit se prononcer sur :

- L'ACHAT, par la commune, des parcelles citées ci-dessus.
- L'AUTORISATION à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité des présents :

- L'ACHAT, par la commune, des parcelles citées ci-dessus.
- L'AUTORISATION à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour information : Dans l'attente d'une date chez le notaire pour rétrocession du lotissement sur la Lile.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

## **8. Questions et informations diverses**

- ⇒ Suite à une réunion de la commission « Communication », la commune de PEROUSE va adhérer à l'application ILLIWAP pour alerter et informer en temps réel la population. Elle viendra compléter le flash info.
- ⇒ Concernant Voisins Vigilants, 68 personnes sont inscrites à ce jour. Des dérives ont été constatées. Selon Michel SENTENAS, il serait souhaitable de préciser aux utilisateurs que la gazette sert à diffuser des informations et non à se plaindre !

- ⇒ Retour sur le conseil d'école du 15 Juin 2021. Les 5 classes sont maintenues pour la prochaine rentrée scolaire. Cette année et malgré la Covid, les activités piscine et patinoire ont eu lieu. Ainsi qu'une sortie de fin d'année au Poney-club de Chèvremont. Des travaux sont à prévoir durant l'été, concernant notamment des stores et des fenêtres.
  
- ⇒ Elections départementales et régionales des 20 et 27 Juin : pour tenir le bureau de vote, il faut présenter une attestation de vaccination ou un test Covid négatif.

**Clôture de la séance à 20h15**

**Prochain Conseil Municipal : le Jeudi 16 Septembre à 19h**

## Délibérations du Conseil Municipal du 17 Juin 2021

Délibérations	Objet	Vote	
2021/03/01	Approbation du compte-rendu du 4 mai 2021	Pour Contre Abstention	13 00 00
2021/03/02	Tarif carrière COUROUX	Pour Contre Abstention	13 00 00
2021/03/03	Mandat et habilitation à contracter un prêt bancaire	Pour Contre Abstention	13 00 00
2021/03/04	Demande de subvention au titre du fonds de la valorisation du patrimoine auprès du Grand Belfort Agglomération	Pour Contre Abstention	13 00 00
2021/03/05	Marché transport scolaire – renouvellement de la convention avec le Grand Belfort	Pour Contre Abstention	13 00 00
2021/03/06	Rétrocession de rues communales	Pour Contre Abstention	13 00 00
2021/03/07	Achat et intégration de parcelles dans le domaine privé de la commune.	Pour Contre Abstention	13 00 00



## Séance du 17 juin 2021

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Madame IDELON Danielle		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		<b>Absente excusée</b>
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		<b>Absent excusé</b>
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA Charaf		
	Monsieur JACQUOT Célian		
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		
	Madame LUTHRINGER MUNSCH Sandrine		
	Madame CLAUSS Jean-François		